

SÉANCE du 8 février 2016

L'an deux mil seize, le huit février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-huit janvier deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Blancafort, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Délibération n° 2016-02-05

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Conseillers titulaires : Mmes Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, , Fabienne CHOLLET, Sylvie GIBOINT et MM, Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 2 Monsieur Florent DE SANDE et Jacques VISCAPI

Conseillers titulaires absents : Mesdames Martine MALLET, Claudine RUZE, et Messieurs Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Bernardino ADDIEGO, et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 2 : Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL.

Objet : ENVIRONNEMENT : Avenant n°2 au marché de déchèterie conclu avec TRIADIS

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 8 février 2016 ;

Le Président expose les faits

Dans le cadre du marché relatif à l'exploitation de la Déchèterie Intercommunale, il convient de prendre un avenant pour le lot n° 2 « Gestion des déchets dangereux des ménages », avec TRIADIS afin d'ajuster les tonnages collectés à la Déchèterie Sauldre et Sologne.

Le Président propose de prendre une délibération afin d'être autorisé à :

- Signer l'avenant du lot n°2 « Gestion des déchets dangereux des ménages » avec TRIADIS afin d'ajuster les tonnages collectés à la Déchèterie Sauldre et Sologne.
- Signer tout acte y afférent

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER le Président à Signer l'avenant du lot n°2 « Gestion des déchets dangereux des ménages » avec TRIADIS afin d'ajuster les tonnages collectés à la Déchèterie Sauldre et Sologne.

Article 2 : D'AUTORISER le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 09.02.2016

Et

Publication ou Notification du : 09.02.2016

Pour extrait conforme
Le Président,

Denis MARDESSON
18 (CHER)